



BREVET PROFESSIONNEL Responsable d'Exploitation Agricole Orientation HELICICULTURE ou STAGE SPECIALISES

DEBOUCHES

- Création d'un élevage d'escargots (production d'escargots, transformation et commercialisation des produits)

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier **soit** de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur, **soit** d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde du second cycle de l'enseignement secondaire
- Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester **soit** de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, **soit** de l'équivalent de trois années à temps plein dans un autre emploi

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année. L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATERIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté.

ORGANISATION ET DUREE DE LA FORMATION

1^{ère} année et 2^{ème} année

- Au centre de formation : 600 heures soit 17 semaines, **par année**
- En entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés, **par année**

La formation en centre débute fin août et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 ou 3 semaines.

Pour réussir son installation en héliciculture en individuel ou sous forme sociétaire



Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires et du projet professionnel



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation est essentiellement technique et pratique et est réalisée en étroite collaboration avec les professionnels de la filière. Elle s'appuie sur la ferme héliicole du centre avec sa nursery, ses parcs de production, son atelier de transformation aux normes européennes, son magasin de vente directe.

La formation est composée de 10 UC (Unité Capitalisable) et de 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi).

→ 2 UC générales

- les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information (expression et communication, mathématiques, informatique)
- les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture (sciences du vivant, les liens entre agriculture et société, politique agricole commune, ...)

Ces modules sont réalisés en formation individualisée, au CDR (Centre de Ressources), accompagnés par un formateur.

→ 6 UC professionnelles

- le diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement
- les dynamiques sociales et professionnelles d'un territoire
- la gestion du travail (législation et organisation) dans l'exploitation agricole
- le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole (fiscalité et juridique)
- la commercialisation des produits de l'exploitation agricole
- l'élaboration d'un projet professionnel

→ 2 UC techniques

- la conduite théorique et pratique d'un **atelier de production héliicole**
- la conduite théorique et pratique d'un atelier de transformation de produits carnés

→ 2 UC d'adaptation régionale et à l'emploi :

- la conduite approfondie d'un atelier de reproduction héliicole
- les bonnes pratiques d'hygiène en laboratoire

EVALUATION / VALIDATION

Brevet Professionnel : BP REA «Responsable d'Exploitation Agricole, orientation héliiculture», diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 10 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

La formation est très professionnelle, assurée par les techniciens héliicoles du CFAA et complétée par les interventions de nombreux professionnels spécialistes dans leurs domaines



Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

